Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992)

Heft: 43

Rubrik: Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



get de la Ville de Lausanne. La masse salariale est dans le collimateur de la commune. Si le canton hésite encore sur les moyens à employer pour réduire ou au moins contenir les salaires, Lausanne semble avoir trouvé la solution : elle percevrait une contribution de solidarité de 1 %. Cette mesure vaudrait dès le prochain exercice, pour une durée de 3 ans. Par contre, la compensation du renchérissement, le 13ème mois, les annuités et les promotions de fin d'année seraient maintenues. L'intégralité du montant des prestations assurées par la Caisse de pension du personel communal n'est pas non plus remise en question. Pour savoir si cette mesure exceptionnelle sera acceptée, il faudra attendre le verdict du Conseil communal, courant décembre.

ZURICH

La péréquation entre les communes ne fait pas que des heureux ...

12 communes du canton de Zurich ont récemment déposé un recours auprès du Tribunal Fédéral. Elles contestent tout simplement la nouvelle clé de péréquation financière entre communes riches et pauvres. Cette nouvelle péréquation a été fixée par le Conseil d'Etat en juillet dernier, avec effet rétroactif au 1er janvier 1992. Dès lors, il est prévu que les 25 communes les plus riches du canton verseront 6 millions de frs.s. de plus, tandis que la contribution des communes les plus pauvres sera réduite de 5 millions. Ainsi, Küsnacht devrait débourser 1,8 million, Zollikon 1,7 million et Zumikon 0,7 million. Totalement imprévue, cette hausse alourdit d'un coup les budgets des communes concernées. D'où l'ire de certaines!

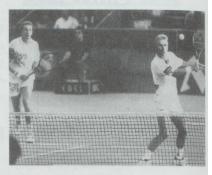
Votations cantonales

On votait dans onze cantons, le 27 septembre dernier.

Dans le canton de BALE-VILLE, les fonctionnaires les mieux payés devront désormais résider sur le territoire du canton. BALE-CAMPAGNE: les citoyens ont dit oui à une initiative exigeant une baisse de 20% de la taxe sur les véhicules, ils ont accepté une loi sur la protection du patrimoine mais ont refusé un crédit de 13 millions de frs.s. destiné à l'aménagement routier. GENEVE : les électeurs genevois ont accepté l'initiative des taxis "Mau-Mau" demandant la libéralisation du service des taxis (plus d'affiliation à une seule centrale de tous les taxis, plus de tarif unique). Acceptée aussi, l'initiative populaire du Rassemblement "contre les logements vides et la spéculation", par 50,75% des citoyens. Par contre, la loi contre les recours abusifs a été rejetée. GRISONS : l'agrandissement de la Bündner Frauenschule et l'adhésion du canton à l'accord intercantonal sur le financement des Hautes Ecoles ont été acceptés. OBWALD : le souverain a dit oui à un aménagement sur la loi scolaire qui porte, entre autres, sur la durée de l'école obligatoire de 8 à 9 ans. Il a dit oui aussi à la loi encourageant la construction de logements et la propriété. SCHAFFHOUSE : la nouvelle loi sur la formation professionnelle (une première en Suisse : elle prévoit un congé-jeunesse rétribué d'une semaine) et la loi sur la chasse ont été acceptées. SCHWYZ: désormais, les paroisses seront indépendantes des communes politiques. Le souverain a en effet accepté l'aménagement de la constitution cantonale sur la séparation entre l'Etat et l'Eglise. Les Schwyzois ont aussi accepté un crédit de 18,2 millions de francs pour l'achat de l'école d'agriculture de Pfäffikon, qui appartenait jusque lors au monastère d'Einsiedeln. SOLEURE: la loi sur le personnel d'Etat, le principe de la taxe sur les poubelles, la loi sur les transports publics et le concordat intercantonal sur les médicaments ont été acceptés. URI: l'église St. Pierre et Paul d'Andermatt pourra être rénovée, puisque les Uranais ont largement accepté le crédit de 1,5 million de frs.s. destiné à cet effet. De même, le canton pourra contribuer financièrement à la mise en place du centre CIM (Computer Integrated Manufacturing) en Suisse sentrale. VAUD: un seul objet était soumis au vote : l'initiative demandant l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers sur le plan cantonal a été largement refusée (seuls 26,4% des électeurs ont dit "oui"!). ZURICH: pas d'allégement fiscal des locataires: le souverain zurichois a refusé l'initiative qui demandait cet allégement. Il a dit oui par contre à un crédit de 30 millions de francs destiné à l'édification d'un bâtiment technique pour la police cantonale. Oui aussi à la révision de la loi sur les titres et à l'augmentation de la subvention cantonale aux divisions hospitalières des foyers pour personnes âgées (88,1% des électeurs étaient d'ailleurs pour).

Coupe Davis : la Suisse en finale

Direction: le Texas



Marc Rosset et Jakob Hlasek

Ils ont laissé leurs quelques 18.000 supporters du Palexpo de Genève aphones. Marc Rosset et Jakob Hlasek ont en effet remporté la demi-finale de la Coupe Davis, en battant le Brésil. Ils se sont même offert le luxe de rafler les cinq matchs (les quatre "simples" contre Jaime Oncins et Luiz Matter et le double contre Cassio Motta et Fernand Roese), durant trois jours qui auront fait rêver plus d'un. Les Américains ayant gagné contre les Suédois au même moment, Rosset et Hlasek les rencontreront donc les 4, 5 et 6 décembre prochain à Fort Worth (Texas/USA). Ce sera la première fois que la Suisse disputera une finale de Coupe Davis (gagnée l'an dernier par la France) pour essayer d'emporter le fameux trophée, appelé malicieusement par les amateurs le "saladier".